



Achat Cuisine Rétractation

Par jeandroit

Bonjour,

Je vous sollicite, car j'aurais aimé savoir s'il était possible d'annuler l'achat de ma cuisine.

Pour vous faire un résumé. Ma compagne décide d'acheter une cuisine pour sa mère. Une fois chez le cuisiniste nous évoquons aussi notre projet (ma compagne et moi) d'achat d'une cuisine pour notre maison en construction.

Le vendeur nous fait bien comprendre qu'en achetant 2 cuisines l'offre sera plus avantageuse.

Nous signons donc Mi Janvier pour 2 cuisines une pour la belle mère et une pour nous.

Après coup on se rend compte, que ce n'était pas le moment d'acheter une cuisine car il reste encore beaucoup de poste de dépense dans notre maison.

D'où ma question est il possible d'annuler notre cuisine, sachant que j'ai versé un acompte de 100e et que le cheque d'acompte n'a pas encore été encaissé ?

Dans la vente, la cuisine devait être installée par moi même donc pas de pose comprise dans le devis.

Qu'en pensez vous ?

Cordialement

Merci d'avance @ tous :)

Par jodelariege

bonjour

le souci est que l'acompte vous engage et que vous êtes obligé d'acheter ...sauf si vous allez vite voir le cuisiniste avant qu'il encaisse le cheque et lui expliquez le situation... en lui assurant que vous achèterez plus tard chez lui

si il est commerçant il acceptera mais cela fera augmenter le prix de la cuisine de la belle mère

le cuisiniste peut aussi refuser ,garder les 100 euros et demander des dommages et intérêt c'est la loi ou il peut garder les 100 euros , et augmenter le prix de la cuisine de la belle mere....

il faut négocier et peut être perdre les 100 euros maintenant